

prétends pas changer leur culture, mais simplement l'améliorer.

Je diviserai ce traité en deux parties, la petite et la grande culture.

La petite, ou le potager devrait être, suivant moi, enseigné aux élèves dans les écoles élémentaires de paroisses, et la grande, dans les collèges ou séminaires de comtés. A cette fin il devrait être annexé à chaque école de paroisses un terrain de deux à quatre arpents, et aux collèges ou séminaires de comtés une terre de soixante à quatre-vingt-dix-arpents, que les instituteurs feraient cultiver aussi par les élèves, aux heures prescrites et d'après la manière ci-après indiquée. Par ce moyen on parviendrait dans peu à introduire dans le pays une culture uniforme, judicieuse et lucrative.

Je commencerai par la petite culture ou le potager, dont je m'occupe depuis près de vingt ans, avec succès, dans le faubourg St. Louis de Québec, à l'Asile Champêtre, ma demeure actuelle.

DE LA PETITE CULTURE.

La petite culture s'applique particulièrement aux jardins dont on distingue six espèces, qui chacune exige une culture particulière et des connaissances différentes.

- 1o. Le jardin potager ou légumier.
- 2o. Celui à fruits.
- 3o. Celui à fleurs.